



l'écho

du Haut Soultzbach

INFORMATIONS
MUNICIPALES

N°6 | HIVER 2018



Sommaire

3	ÉDITORIAL
4-13	MUNICIPALITÉ
14	TRAVAUX
15-16	ENVIRONNEMENT
17-18	CITOYENNETÉ
19-20	CULTURE
21-29	ASSOCIATIONS
30-31	POPULATION
32	EN BREF
33	SPORT
34-36	ÉTAT CIVIL
37	BOÎTE À IMAGES



Édito

UN LONG FLEUVE TRANQUILLE... PAS TOUJOURS !

Madame, Monsieur, chers concitoyens, L'année 2018 devait être une année plutôt tranquille pour les élus que nous sommes et devait nous permettre d'inaugurer les réalisations du début de mandat.

Ces inaugurations ont effectivement eu lieu avec, le 7 avril dernier, le dévoilement de la plaque sur **l'école François FLORENT** en compagnie de l'intéressé et le 15 septembre, le traditionnel coupé de ruban pour symboliser la **fin des travaux de la mairie, de la salle festive et de l'école de Mortzwiller.**

Pour autant, cette année 2018 aura été marquée par des rebondissements notamment au sein du Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS) avec une crise qui fait suite aux **inondations** survenues à Soppe-le-Bas et **le déversement de plusieurs centaines de litres de fioul dans l'école maternelle intercommunale.** La gestion de ce dossier a révélé des divergences entre les Maires. Un article est consacré à ce dossier dans ce bulletin.

Cette péripétie n'a pas été la seule. Le 8 juin 2018, c'est notre commune qui a subi des **pluies torrentielles** et plusieurs maisons ont été inondées tant à Soppe-le-Haut qu'à Mortzwiller. Les services du département du Haut-Rhin nous ont indiqué que la pluviométrie mesurée était de 60mm à 80 mm sur la durée de l'orage soit un peu plus d'une heure. Il s'agirait donc d'une pluviométrie de fréquence proche de la centennale. Nous espérons vivement ne jamais avoir à subir de tels orages dans les années à venir. Néanmoins, les phénomènes du réchauffement climatique nous imposent de réfléchir et d'envisager de tels événements. Pour ce faire, plusieurs réunions et visites sur le terrain ont été organisées avec les services du Département et avec la Chambre d'Agriculture. Une procédure d'évaluation de l'ensemble du ban communal est actuellement en cours et des propositions raisonnables financièrement seront proposées en début d'année 2019 par les services.

Certains moments importants sont venus animer cette année 2018, comme **le 250ème anniversaire de l'église Sainte Marguerite**, la journée citoyenne a rencontré une nouvelle fois un beau succès avec 80 participants, le bal tricolore et le feu d'artifices ont égayé notre été comme la belle victoire de l'équipe de France en finale de la Coupe du Monde qui fut diffusée au foyer rural de Soppe-le-Haut.

Sur le plan des réalisations, la salle festive de Mortzwiller accueille régulièrement des manifestations, des réunions, des assemblées générales et les aînés de la commune se retrouvent tous les mardis dans cet endroit convivial et adapté. Un pont enjambe désormais le Soultzbach derrière l'église à Soppe-le-Haut grâce à l'implication des membres du Club Vosgien de Guewenheim et permet de rejoindre le sentier le long du ruisseau. **La Rue Allmend à Mortzwiller reste notre prochaine priorité d'investissement** pour mettre en place un éclairage moderne qui mérite d'être amélioré.

Nous aurons encore de gros chantiers à mener dans les prochains temps avec la mairie annexe de Soppe-le-Haut, le relogement du Conseil de Fabrique et de la Paroisse ou encore la finalisation de la rue du Soultzbach à Mortzwiller. La vie municipale n'est définitivement pas un long fleuve tranquille mais nous faisons tout notre possible pour que puissiez vivre paisiblement dans nos villages.

Il nous reste à vous inviter à participer à **la cérémonie des vœux** à la population qui aura lieu **le dimanche 6 janvier 2019 à 10h15 au Foyer rural de Soppe-le-Haut** et à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Chaleureusement,
Christophe BELTZUNG
Maire délégué de Mortzwiller

Franck DUDT
Maire du Haut Soultzbach
Maire délégué de Soppe-le-Haut

l'écho du Haut Soultzbach

N°6
HIVER 2018

Directeurs de la publication :
Franck DUDT, Christophe BELTZUNG, Maires

Conception graphique et impression : DOLLER GRAPHIQUES MASEVAUX

Rédaction et photos :
Membres de la commission Communication, Maurice AUBERT, Bernard SCHMELTZ, Anne-Catherine REITZER, Anne KIPPELEN.

Commune du Haut Soultzbach
Tél : 03 89 82 52 10
Fax : 03 89 39 03 77
mairie@le-haut-soultzbach.fr
www.le-haut-soultzbach.fr et sur

Les échos du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

MAISON KUENEMANN

M. Franck DUDT fait part de la mise en vente sur le Bon Coin des deux terrains à l'arrière de la future mairie annexe de Soppe-le-Haut, prix de l'are : 12 000 €. Viabilisation : concernant l'assainissement, une proposition sera faite pour un branchement sur la micro-station de l'école – pour l'eau une conduite sera posée pour alimenter les deux parcelles (coût : 4 000 € environ). Un couple est intéressé pour le terrain avec la grange à démolir et un autre pour la parcelle proche de l'école.

L'opération se passera en direct avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui avait acquis les parcelles en lieu et place de la commune.

Quant aux travaux de rénovation de la future mairie annexe, des locaux pour le conseil de fabrique en rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage, l'Atelier G5 architecture a été retenu. Sa mission :

- Le relevé des bâtiments pour vérification des plans remis par nos soins,
- La mise au net des plans sur support informatique,
- L'établissement d'un APS (avant-projet sommaire) composé de pièces graphiques (plans, coupe, façades et vue 3D) et d'un estimatif sommaire,
- L'établissement d'un APD (avant-projet définitif) composé de pièces graphiques (plans, coupe, façades et vue 3D) et d'un estimatif par lots à + ou - 5 %,
- L'établissement d'un dossier de permis de construire complet avec notice de sécurité et d'accessibilité,
- L'établissement des pièces écrites par lots,
- L'établissement des plans d'exécution pour le chantier.

Coût de l'ensemble au forfait : 13 200.00 € TTC.
Le démarrage du chantier est espéré pour le printemps 2019 pour 6 mois de travaux environ.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Faisant suite à la rencontre de la commission des associations réunie ce jour avant la séance et à l'étude des dossiers de demande de subvention communale émis par les associations, Monsieur le Maire fait part des propositions suivantes :

Monsieur le Maire précise qu'une subvention de 75 € en faveur de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin pourrait être versée après réception du dossier complet.

Sachant qu'un crédit de 6 000 € a été voté au budget primitif 2018, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les propositions de la commission pour un montant total de 4 720 € :

Ne prennent pas part aux délibérations, les membres respectifs suivants :

- l'association Gratitude : Mme Rose-Marie FRICKER, M. Claude BUESSLER,
- l'association Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller : Mme Bénédicte BAUDOIN,
- l'association les Joyeux Schollabera : MM. Claude BUESSLER, Jean-Marc NOVIOT, Mme Dominique BRAYE
- Chorale Ste Cécile : M. Claude BUESSLER.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CAVEAU DE SOPPE-LE-HAUT A LA SOCIETE DE MANDOLINES

Une convention lue par Monsieur le Maire sera proposée à la société de mandoline pour la location du caveau à Soppe-le-Haut.

Elle déterminera les horaires, calqués sur l'amplitude du calendrier scolaire et prendra fin le 30 juin 2019 en sachant que la commune du Haut Soultzbach reste prioritaire.

La redevance comprend les charges (eau – électricité) - le montant de la location s'élèvera à 365.00 € pour la période du 01 septembre 2018 au 30 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de valider la convention et le tarif proposé.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION : REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach expose le point :

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin (CDG68) en date du 26 mars 2018 approuvant le principe de la mutualisation entre le CDG 54 et le CDG 68 ainsi que tous les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés, et la convention de mutualisation qui en découle

Vu la convention en date du 12 avril 2018 par laquelle le CDG 68 s'inscrit pour son besoin propre dans la mutualisation avec le CDG 54, et autorise le CDG 54 à conclure

avec les collectivités affiliées au CDG 68 une convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi Informatique et Libertés et à la réglementation européenne

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interregion EST, il est apparu que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des centres de gestion de l'Interregion Est et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

Le CDG 54 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

Le CDG 68 met à disposition de ses collectivités et EP affiliés le modèle de convention de mise à disposition des moyens matériels et du personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi Informatique et Libertés et à la réglementation européenne liant le CDG 54 et la collectivité/l'établissement public affilié au CDG 68.

Ladite convention a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Il s'agit de confier au CDG 54 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.

Cette mission comprend les cinq étapes suivantes, dans lesquelles le DPD mis à disposition de la collectivité réalise les opérations suivantes :

1. Documentation et information
2. Questionnaire d'audit et diagnostic
3. Etude d'impact et mise en conformité des procédures
4. Plan d'action
5. Bilan annuel

Les obligations réciproques figurent dans la convention proposée par le CDG 68 en accord avec le CDG 54, liant la collectivité et le CDG54,

Dans le but de mutualiser les charges engendrées par cette mission, la participation des collectivités adhérentes est exprimée par un taux de cotisation additionnel fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54, (soit 0,057% en 2018). L'assiette retenue correspond à la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie. Dans le cas où le montant calculé par application du taux serait inférieur à 30 euros, la somme de 30 euros sera appelée forfaitairement à la collectivité pour compenser les frais liés à la mise à disposition.

La convention proposée court jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Il est proposé à l'Assemblée (à l'unanimité moins une voix : Michel SETIF) d'autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG 54, la lettre de mission du DPO, et tous actes y afférent.

UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA MISE EN CONFORMITE DES TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL A LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES ET A LA REGLEMENTATION EUROPEENNE complète cette délibération.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

La commune du HAUT SOULTZBACH va réaliser en 2019 le recensement de ses habitants. Cette enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

M. le Maire précise qu'il est important pour notre commune, de sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces... diffusés au mois de juin suivant. Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet.

M. le Maire propose de nommer Mme Anne KIPPELEN coordonnateur communal ; elle sera l'interlocutrice de l'INSEE pendant la campagne de recensement à venir. Après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents de donner son accord.

Un arrêté de nomination sera pris en ce sens. Deux agents recenseurs seront également nommés.

Un article spécifique et explicatif se trouve dans le prochain bulletin communal, M. le Maire profite de l'occasion donnée pour remercier M. Dominique RULOFS en charge de la préparation de celui-ci et le travail accompli.

JOURNÉE CITOYENNE

Le lundi 2 juillet prochain aura lieu la réunion pour déterminer les chantiers, diverses propositions sont déjà parvenues telles que : grillages – boîtes à livres – peinture des passages piétons...

La journée citoyenne aura lieu le samedi 22 septembre et en cas de mauvais temps, elle sera reportée au 06 octobre.

TRAVAUX

→ **Défibrillateur** : il a été installé aux abords de la salle festive. Une formation sera organisée en septembre/octobre.

→ **Rénovation de l'éclairage public** – rue Allmend – Mortzwiller : M. Christophe BELTZUNG expose que cet automne l'entreprise CET sera conviée à une réunion, les riverains seront également consultés. Une subvention est possible par le biais du Pays Thur Doller, elle nécessite une convention entre la commune et Enedis. M. le Maire souhaite connaître les teneurs avant un engagement possible.

→ **Calvaire** – église Ste Marguerite – Soppe-le-Haut : la souscription a apporté à ce jour 1 150 €. Le coût de la rénovation s'élève à 25 000 € TTC – subvention de la Fondation du Patrimoine : 4 000 €.

→ **Etudes de sécurité** : signature du bon pour accord avec la société de maîtrise d'œuvre pour solliciter les subventions du Département pour 2019...

→ **Coffrets** – rue du Soultzbach – Mortzwiller : mise en place de coffrets par Numéricable.

→ **Panneaux clignotants** aux abords des écoles pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut : finalement le Conseil Départemental ne finance pas cet investissement. Néanmoins, M. le Maire pense qu'il est malgré tout judicieux de les installer. Les membres présents s'accordent sur l'utilité du dispositif et acceptent que le projet soit mené sans les subventions escomptées.

Des travaux supplémentaires de voirie à hauteur de 6 000 euros devront être entrepris cette année. La section de fonctionnement étant limitée, M. le Maire propose de trouver des solutions lors d'une prochaine réunion Maires-Adjoints.

M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de Mortzwiller s'insurge contre les baisses des dotations et crédits. Il trouve regrettable que les mairies n'aient plus assez de moyens pour entretenir les voiries. Parallèlement, les traitements phytosanitaires sont interdits et les communes ne peuvent embaucher davantage de personnel technique. M. Fernand LILLER, depuis des semaines, s'occupe d'enlever les mauvaises herbes dans les caniveaux et cimente les bordures. A l'avenir, il faudra repenser les aménagements des rues, telle que par exemple la rue Feldweg (bande de roulement et piéton prioritaire).

Les mises en conformité, dans divers domaines, sont imposées et les aides se réduisent telle une peau de chagrin. M. Franck DUDT, rappelle que grâce à la création de la commune nouvelle, les dotations de l'Etat ont été sauvées ! Reste néanmoins dans la section de fonctionnement le lourd coût de remboursement des investissements pour les rénovations des écoles puisque le Syndicat Intercommunal Scolaire a contracté l'emprunt (le remboursement se fait par le biais des redevances trimestrielles).

M. Jérémie ROLL s'inquiète de savoir comment cela se passe dans les autres communes ? M. Franck DUDT lui répond que le nombre de communes du Haut-Rhin en réseau d'alerte a explosé.

ORAGES ET INONDATIONS

M. le Maire fait le point sur les deux épisodes orageux du lundi 4 et du vendredi 8 juin derniers.

Si la commune de Soppe-le-Bas a particulièrement été touchée le lundi, la commune du Haut Soultzbach a connu des inondations sans précédent le vendredi. Ont particulièrement été touchés à Mortzwiller, les rues Rankweg et des Vergers et à Soppe-le-Haut, principalement la Grand'rue, le début et la portion rue de Guewenheim – fin du village ainsi que la rue Feldweg.

Le SICTOM a été très réactif ; le lendemain il a installé une benne à disposition des habitants sinistrés.

L'ensemble des élus remercie les sapeurs-pompiers du vallon, des deux Burnhaupt et de Heimsbrunn pour leur grand dévouement.

M. le Maire et les Adjoints, ont, entre temps, rencontré M. Georges WALTER du Conseil Départemental pour trouver des solutions ou des échappatoires à ces nouveaux phénomènes climatiques. M. le Maire souhaite une rencontre avec des représentants de la Chambre d'Agriculture (rotation des cultures – champs de maïs). L'Association Foncière pourrait-elle financer les plantations de haies ? M. DUDT estime que les habitants sont restés relativement philosophes.

L'EPAGE est également venu prendre des photos.

Le Département pourrait financer à 50 % les communes gravement touchées et qui entreprennent des travaux.

A Soppe-le-Haut, l'enquête publique du remembrement a imposé une butte à proximité de la rue Kaufweg – sur le chantier il a été dit qu'elle était trop haute et que

l'eau ne s'infiltrerait pas. Mais la butte a fait son effet et maintenant, le Département demande à l'Association Foncière de se retourner contre le maître d'œuvre. Le Maire considère que le maître d'œuvre a fait ce que le Département demandait et ne comprend pas cette réponse. Une réunion aura lieu à ce sujet.

→ Concernant les écoles à Soppe-le-Bas :

- l'école primaire avait 10 cm d'eau dans les classes (le sol se trouve 50 cm en dessous du champ adjacent).

- l'école maternelle : tout d'abord M. DUDT remercie chaleureusement M. Michel SETIF qui s'investit énormément pour le SIS depuis son élection comme vice-président. M. SETIF énonce les premières constatations : l'école pourrait être polluée, la cuve de fioul ayant été renversée, l'odeur est catastrophique – passage de l'expert aujourd'hui, puis des entreprises de nettoyage : tout étant imprégné, l'APAVE a également été contacté pour un diagnostic. Il regrette qu'aucun fossé n'ait été creusé depuis la dernière inondation il y a deux ans (l'eau venant du champ). Remarque : quatre bâtiments publics sur le secteur, un seul a été épargné des inondations : le périscolaire. Premier chiffrage : 40 000 euros voire le double ? L'assurance fonctionnera réellement si la commune de Soppe-le-Bas est classée en catastrophe naturelle. M. BELTZUNG regrette que les mêmes dégâts aux mêmes endroits soient recensés avec les mêmes dommages qu'il y a deux ans.

- M. DUDT précise que les parents d'élèves ont été compréhensifs ; les classes ont été transférées dans la salle des fêtes communale contrairement à la décision de M. le Maire et M. l'Inspecteur d'Académie.

Le comité syndical du SIS se réunira le 16 ou 17 juillet prochain, ces inondations risquent d'avoir des conséquences graves au niveau du Syndicat Intercommunal. Les membres présents s'accordent sur le fait que la Commune du HAUT SOULTZBACH n'est pas responsable de la situation et regrette que rien n'ait été fait pour empêcher une seconde inondation de l'école maternelle en deux ans.

Une demande exceptionnelle sera faite auprès du Préfet pour une DETR exceptionnelle.

Le 16 ou 17 juillet : comité syndical du SIS.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire remercie M. Henri STASCHE, Mmes Anne-Catherine REITZER et Louise ESSERTEL, artisans du Plan Communal de Sauvegarde. Il est déposé en Sous-Préfecture pour re-lecture.

M. le Maire commente les différents points du dossier et précise que ce document sera approuvé par arrêté du Maire.

DIVERS

M. Jérémie ROLL annonce son déménagement de Mortzwiller pour raisons professionnelles ; M. Christophe BELTZUNG regrette le départ d'un « jeune » élu et le remercie pour son engagement au sein du conseil municipal.

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire communique le courrier du 29 août 2018 de M. Jérémie ROLL, conseiller municipal qui fait part de sa démission de son poste d'élu du conseiller municipal de la Commune.

M. ROLL quitte Mortzwiller et ne pourra plus mener à bien sa mission d'élu. L'assemblée en prend acte. M. le Maire et M. le Maire délégué remercient M. ROLL pour son implication au sein des affaires communales durant son mandat.

SITUATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH (SIS)

M. le Maire fait part de sa démission de son mandat de Président du Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS) et de son poste de délégué de la commune du Haut Soultzbach au sein du même syndicat. Il souhaite que le débat soit serein et que chacun puisse s'exprimer mais demande que l'ambiance soit apaisée et notamment que personne ne « mette de l'huile sur le feu » pour calmer les esprits avec nos voisins de Soppe-le-Bas.

Cette décision difficile à prendre est liée au contexte et aux relations qui séparent désormais les Maires des communes de Soppe-le-Bas et du Haut Soultzbach au sein du SIS. Depuis quatre ans et avec les prises de fonction respectives, les relations n'ont cessé de se dégrader et cette désagréable situation a atteint son paroxysme.

Le point d'orgue étant la situation catastrophique rencontrée suite aux inondations du 4 juin 2018 dans la commune de Soppe-le-Bas qui ont touché l'école maternelle dont il a la charge en tant que Président du SIS. Les 3 000 litres de fioul situés dans les cuves se sont répandus dans l'ensemble du bâtiment et des salles de classes. Dans un premier temps, il a installé les enfants dans la salle communale de Soppe-le-Bas pour assurer la continuité du service public jusqu'aux vacances d'été. Dans le même temps, il a engagé des actions pour permettre d'évaluer la situation et la gravité du problème. Le Vice-Président du SIS représentant la Commune de Soppe-le-Bas a régulièrement sollicité M. le Maire pour effectuer un nettoyage des locaux. M. le Maire a systématiquement refusé de mettre la femme de ménage du syndicat à disposition pour éviter de la mettre en danger dans des locaux qui pourraient potentiellement être pollués, faute de disposer des procédures adéquates.

Ainsi, avec tous ces motifs, M. le Maire a fait part à M. le Préfet de sa démission.

A ce jour, M. Laurent LILLER assure le quotidien et fait face aux nombreuses sollicitations des différents organismes pour la remise en état de l'école maternelle.

M. le Maire tient particulièrement à remercier M. Michel SETIF qui œuvre quotidiennement et activement afin que tout se déroule le mieux possible au sein du syndicat.

M. SETIF prend la parole, répond aux questions des membres du conseil municipal et résume la situation depuis l'inondation à ce jour.

M. FINCK précise qu'il y a deux plans :

→ procéder au nettoyage ou alors faire une dépollution.

Des frais importants découleront de cette catastrophe et affectera les finances communales.

M. SETIF explique que la rentrée scolaire de l'école maternelle s'est faite 1 rue de Guewenheim dans l'ancienne école élémentaire à Soppe Le Bas. Pour ce faire, les horaires des écoles et du ramassage scolaire ont dû être ajustés.

M. le Maire propose à chacun de s'exprimer. M. BELTZUNG confirme son soutien à M. DUDT dans cette crise et précise que la situation actuelle du syndicat est très préoccupante. Il expose brièvement l'évolution du syndicat depuis sa création en 1987.

A la question de savoir si un délégué du Haut Soultzbach sera candidat à la présidence du SIS, les deux maires indiquent qu'ils préféreraient voir le Maire de Soppe-le-Bas assumer cette responsabilité puisqu'ils ont été tous les deux les précédents présidents du SIS. Il semble évident pour la majorité des délégués que les élus de Soppe-le-Bas doivent prendre la responsabilité du dossier compte-tenu du fait que l'école polluée est située sur le ban de Soppe-le-Bas.

Mme CÔTE soulève la question de savoir s'il serait possible de rattacher le syndicat à d'autres communes ou encore de rattacher la compétence scolaire à la Communauté de Communes. M. le Maire prend la parole et précise qu'avant la fin du mandat cette opération n'est pas envisageable. Tout un travail en aval doit être réalisé avant l'engagement d'une procédure.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH (SIS)

M. le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à son remplacement à un poste de titulaire, de même que M. Jérémie ROLL, suppléant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après un tour de table, M. le Maire pose la question de savoir s'il y a des candidats. La réponse est non.

Sont désignées les personnes suivantes pour représenter le Conseil Municipal dans le Comité Syndical du SIS :

- **délégué titulaire** M. Robert MANSUTTI,
- **délégués suppléants** M. Henri STASCHE et Mme Rose-Marie FRICKER.

Les postes se répartissent de la manière suivante :

TITULAIRES

BELTZUNG Christophe
 RULOFS Dominique
 SETIF Michel
 BAUDOIN Bénédicte
 MANSUTTI Robert
 CÔTE Isabelle
 SAILLEY Philippe
 FINCK Jérôme

SUPLÉANTS

STASCHE Henri
 BISCHOFF Karine
 FRICKER Rose-Marie
 NOVIOT Jean-Marc
 HIRTZ Nicolas
 PELTIER Aurélien
 VILMIN Germaine
 BLONDE Eric.

Le vote à bulletin secret permet d'élire Robert MANSUTTI et Rose-Marie FRICKER par 23 voix et Henri STASCHE par 22 voix (1 vote blanc).

MAISON KUENEMANN À SOPPE LE HAUT (TERRAINS DE CONSTRUCTION – PROJET D'AMÉNAGEMENT)

M. le Maire communique l'arpentage réalisé par M. Hubert ORTLIEB géomètre qui correspond à deux terrains de constructions ; soit une parcelle de 7.12 ares côté Kuenemann avec un accès de 1.26 ares et une autre de 5.23 ares côté foyer avec un accès de 4.29 ares. Les bornes seront posées sur le terrain le 9 octobre 2018 (frais à la charge de la Commune).

M. le Maire précise qu'une annonce a été publiée et que deux éventuels acheteurs se sont présentés.

M. le Maire fait part des propositions d'achat à ce jour et précise que la démolition de la grange devra être engagée par la Commune. Une servitude devra être inscrite sur le terrain pour le branchement des deux constructions sur la micro-station de la Commune.

Le Conseil Municipal acte le plan proposé et autorise le Maire à engager le processus d'arpentage. Il précise que les accès resteront en indivision avec la Commune.

D'autre part M. le Maire communique le projet de réhabilitation de la maison Kuenemann avec différents croquis de l'atelier d'architecture G5 de MULHOUSE.

Les membres de l'assemblée ont été destinataires des pièces graphiques par envoi électronique. Cet avant-projet a également été communiqué à M. le Président du Conseil de Fabrique.

Des questions sont soulevées par l'assemblée :

M. Jérôme FINCK demande si la partie garage sera conservée en l'état. M. le Maire répond que oui, l'atelier communal pourra y être aménagé. Il est également question de l'accueil des cours de mandolines. Une partie de l'espace du secrétariat mairie-annexe pourrait être cloisonnée pour l'accueil des élèves des cours de musique. Cette proposition ne fait pas l'unanimité et ne donne pas satisfaction. Il est question de libérer le caveau et de ce fait trouver un éventuel local.

Ainsi, après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide d'acter l'avant-projet de l'architecte et reste dans l'attente d'un chiffrage pour un dépôt de permis de construire. Un engagement pour les travaux pourra être pris lors du vote du budget primitif.

M. le Maire informe l'assemblée du versement par l'EPF (Etablissement public foncier) d'un montant de 3 000 €. Cette somme nous est due par rapport aux engagements que nous avons tenus durant les négociations pour la démolition de la grange.

Pour mémoire, M. le Maire rappelle que :

- nous avons acquis cette maison avec grange le 4/07/17 pour 212.000 € ;
- nous avons négocié 3.000 € de baisse de prix pour participation à la démolition partielle de la grange ;
- le notaire n'a pas voulu diminuer le prix de vente, car le mandat de vente avec l'agent immobilier était inscrit à ce prix ;
- nous avons donc convenu de payer le prix initial de 212.000 € et le notaire nous a remboursé 3.000 € après la vente ;
- l'EPF a remboursé les 3.000 € (mandat en compte 658 pour l'EPF, titre en 758 à faire pour la Commune).

Ainsi, M. le Maire propose à l'assemblée d'imputer cette somme en section de fonctionnement à l'article 758 subvention produit de gestion courante.

INFORMATION : TRAVAUX NOTAMMENT RUE ALLMEND A MORTZWILLER

→ Rue Allmend

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué pour les travaux d'éclairage public rue Allmend à Morzwiller. Il précise que l'implantation des candélabres a été réalisée avec l'entreprise et que les travaux se dérouleront courant octobre. Une réunion des propriétaires sera organisée très prochainement.

→ Calvaire de Soppe-le-Haut

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de démontage du calvaire devant l'église de Soppe-le-Haut

se feront au courant de l'automne. A ce jour, le montant total des dons récoltés s'élève à 3 950 €. M. le Maire rappelle que la souscription peut se faire en ligne et que M. François FLORENT a fait un don de 1000 €. L'assemblée remercie M. François FLORENT.

ONF : ÉTAT PREVISIONNEL DES COUPES 2019 APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE (COUPES A MARTELER EN 2020)

M. le Maire excuse MM. DORGE et NODIN qui ne peuvent pas être présents à cette réunion. M. Benoît SITTER prend la parole :

→ **Etat prévisionnel des coupes 2019** présenté par M. Cédric NODIN, Agent ONF :

Les prévisions des coupes à façonner s'élèvent à :

- 730 m3 : parcelles 12 13b 9 pour Mortzwiller
 - 470 m3 : parcelles 15i et 8b pour Soppe-le-Haut
- Soit un total de 1 200 m3.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, l'état prévisionnel des coupes 2018.

M. SITTER met à disposition un plan de localisation des coupes hiver 2018/2019.

→ Approbation de l'état d'assiette 2020 :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (les élus sont invités à participer au martelage).

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sont concernées :

- à **Mortzwiller** : les parcelles 10 11i 4 (futaies irrégulières) et 11e (amélioration bois moyens).
- à **Soppe-le-Haut** : la parcelle 2 e (amélioration bois moyens) et 3i et 4i (futaies irrégulières).

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, les états d'assiette 2020 pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut et remercie M. SITTER pour cet exposé.

TRANSFERT DE LA VOIRIE RUE DES HORIZONS À SOPPE LE HAUT

M. le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des propriétaires ont signé pour l'arpentage qui résume la situation suivante :

- La parcelle initiale section 1 n° 182/92 à Soppe-le-Haut de 19.30 ares d'accès devient en parcelles nouvelles
- Section 1 parcelle 505/92 de 18 ca
- Section 1 parcelle 506/92 de 19.12 ares.

Ainsi, la Commune du HAUT SOULTZBACH délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'intégrer les parcelles n°506/92 section 1 de 19.12 ares dans le domaine communal voirie publique. Cette intégration engagera la commune afin qu'elle prenne à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de la voie. Le classement de cette voie pourra intervenir sans enquête publique du fait qu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie selon l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal délibère et autorise à l'unanimité M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès d'un notaire pour l'acquisition à l'euro symbolique et demande le classement de cette voie dans le domaine public.

La parcelle section 1 n°505/92 de 18 ca restera en indivision entre les différents propriétaires.

DÉNOMINATION DU TERRAIN DE TENNIS DE SOPPE LE HAUT

M. le Maire rappelle la disparition brutale de M. André BINDLER, 2ème Adjoint au Maire de SOPPE-LE-HAUT de 1978 à 1989, 1er Adjoint au Maire de SOPPE-LE-HAUT de 1989 à 1995, Président du Syndicat Intercommunal du Vallon du Soultzbach de 1989 à 1992, Vice-Président de la Communauté de Communes « Le Soultzbach » de 1992 à 1995, membre de l'Association Foncière de SOPPE-LE-HAUT de 1992 à 2018.

M. BINDLER était avant tout un sportif, c'était l'entraîneur des jeunes tennismen de Soppe-le-Haut, c'était un membre actif de l'Association foncière comme il aimait à se définir lui-même.

La vie associative de notre Vallon perd un homme engagé au service des sociétés et structures dont il était membre. M. André BINDLER était membre fondateur et Président durant de nombreuses années de l'Association Sports et Loisirs de Soppe-le-Haut.

Ainsi M. le Maire propose de nommer le terrain de tennis synthétique de Soppe-le-Haut : **Terrain de Tennis André BINDLER.**

Le Conseil Municipal délibère et approuve par :

- 22 voix pour
- 0 voix contre
- 1 abstention (M. Aurélien PELTIER).

Cette proposition en faveur de cette dénomination. Une plaque portant cette mention sera posée à l'entrée du court de tennis synthétique de Soppe-le-Haut.

INFORMATION : MAISON DES SŒURS DE SOPPE LE HAUT

M. le Maire fait part de son interpellation par des habitants de Soppe-le-Haut concernant des rumeurs sur le bâtiment de la maison des sœurs 46 Grand'Rue à Soppe-le-Haut.

M. le Maire précise qu'il a rencontré le responsable du patrimoine de l'Association « Adèle de Glaubitz ». Celui-ci a confirmé que le bâtiment était désormais à vendre. M. le Maire lui a indiqué que la commune n'était pas intéressée directement. Celle-ci préfère qu'une vente se produise avec un investisseur par exemple.

Pour autant, M. le Maire a indiqué que la Municipalité était particulièrement sensible à son avenir et à sa destination et, a notamment précisé que si le projet ne convenait pas à la Commune, elle pourrait envisager de préempter. M. le Maire a précisé que son souhait était d'être informé de l'évolution du dossier et des potentiels acheteurs.

M. le Maire résume donc : la Commune n'a pas acheté et préférerait ne pas avoir à le faire. Pour autant, si un projet devait se monter et que celui-ci ne soit pas dans l'idée ou l'esprit de développement raisonné du village, le Conseil Municipal n'exclut pas de faire comme pour l'ancienne épicerie avec l'EPF.

Le Conseil Municipal prend acte de la situation et confirme porter un intérêt particulier sur l'ensemble de ce site et se réserve le droit de préemption sur un motif d'intérêt général.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire demande le report de ce point suite à la réunion de la Communauté de Communes d'hier soir. Ce point fait l'objet d'une incertitude juridique sur la capacité de maintenir les syndicats en place, condition impérative de ce transfert. Elle est rendue d'autant plus complexe à trancher qu'il n'existe pas encore de jurisprudence sur cette question suite au vote de la loi date du 3 août 2018.

Une réponse est attendue pour la prochaine réunion du conseil communautaire du 17 octobre prochain.

SUBVENTION HISTORIAL FRANCO-ALLEMAND SUR LE SITE DU HARTMANNSWILLERKOPF

M. le Maire communique à l'assemblée le courrier de M. Jean KLINKERT, Président du Comité du Monument National du HARTMANNSWILLERKOPF. Ce haut-lieu de mémoire, est l'un des quatre monuments nationaux de

la Grande Guerre, avec un champ de bataille, une nécropole nationale et une croix sommitale haute de 20 mètres dominant la Plaine d'Alsace. Mise en lumière en 1936, elle est aujourd'hui en panne, son installation électrique est obsolète et de surcroît elle est régulièrement foudroyée. Une demande de soutien financier nous est adressée à l'approche du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre afin que cet important investissement puisse être réalisé.

M. le Maire propose le versement d'un montant de 100 €.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

- 22 voix pour
- 0 voix contre
- 1 abstention (M. Michel SETIF).

L'attribution de la somme de 100 € sous forme de subvention à ce comité. Les crédits sont prévus au BP 2018 à l'article 6574 subventions reste à attribuer : 100 €.

RAPPORT ANNUEL 2017 DU SICTOM

M. le Maire présente le document élaboré par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de ROUGEMONT LE CHATEAU. Chacun des membres en a été destinataire par mail.

M. Jérôme FINCK prend la parole et se tient à la disposition de l'assemblée pour toute question. MM. FINCK et STASCHE délégués confirment la bonne gestion du syndicat. Aucune remarque particulière n'est soulevée quant à la gestion des sacs jaunes.

Conformément au décret N°2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ENEDIS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index Ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine pu-

blic par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

→ Championnat de France de course de caisses à savon

M. le Maire informe l'assemblée de l'entrevue qu'il a eue avec l'organisateur local FORNY RACING qui représente la fédération « Alsace » de courses de caisses afin d'organiser le championnat de France de courses de caisses à savon. Cette manifestation nécessite un projet commun de 10 mois de travail et n'implique pas de frais majeurs pour la Commune.

Il est proposé d'organiser une manifestation sur trois jours, à savoir vendredi 12 juillet, samedi 13 juillet et dimanche 14 juillet 2019. M. le Maire précise qu'une fermeture de route en direction de Guewenheim sera demandée sur deux jours. M. Philippe PINGENAT serait prêt à mettre à disposition un espace agricole. Le foyer rural est tout de même réservé pour servir en cas de mauvais temps.

Le pied à terre serait aux abords de l'ancienne décharge communale de Soppe-le-Haut route de Guewenheim (pose de chapiteaux et sanitaires) avec un départ de la course pour une descente du chemin des amoureux jusqu'à la rue de Guewenheim (pont).

Le bal du 13 juillet pourra être organisé à ce même lieu et permettra à la population de se joindre aux concurrents présents pour le week-end. Une réunion de préparation est programmée le mercredi 21 novembre à 18 h à la Sous-Préfecture et à 19h30 pour les associations locales.

COMMUNICATIONS

→ Application mobile

M. le Maire précise que l'application a attiré 120 abonnés et qu'elle apporte satisfaction. L'abonnement représente 35 € par mois.

→ Plan communal de sauvegarde

M. le Maire informe l'assemblée du retour de la Préfecture sur le document. Un arrêté d'adoption sera pris dans les prochains jours.

→ Journée citoyenne du 22 septembre 2018

Près de 90 personnes ont participé activement à cette journée de travail. M. le Maire tient à remercier tout particulièrement Messieurs les Adjointes pour le travail de préparation de cette journée. L'entreprise Richard SCHMITT est particulièrement remerciée pour les fournitures et les prestations offertes dans le cadre de cette journée. M. le Maire en fait part à l'assemblée.

→ Portail cimetière

M. le Maire informe l'assemblée de l'installation du nouveau portail à l'entrée du cimetière. Cette œuvre a été réalisée par M. Pierre BLENY lors

de la journée de travail « porte ouverte » à son atelier début août. M. BELTZUNG Maire délégué commente les circonstances de cette opération et confirme sa qualité.

→ **Inondations**

M. le Maire informe l'assemblée d'une réunion avec des représentants du Conseil Départemental suite aux inondations du 08 juin. Les propositions faites pour l'installation de bassins de rétentions (rue Feldweg et rue Kaufweg) sont financièrement couteuses (270 000 euros H.T. chacun) pour la commune, malgré une éventuelle prise en charge par le Conseil Départemental et l'EPAGE. Une autre réunion est programmée avec les services de la chambre d'agriculture pour discuter d'une éventuelle rotation de culture et de l'installation de haies pour limiter l'écoulement des eaux.

→ **Circulation**

M. Nicolas HIRTZ s'interroge sur l'éventualité d'installer des panneaux de limitation de vitesse sur le tronçon de Soppe-le-Bas à Burnhaupt le Haut.

M. le Maire propose de voir ce point avec M. WITH, Vice-Président du Conseil Départemental et Mme Fabienne ORLANDI Conseillère Départementale.

→ **Stationnement**

Mme Isabelle COTE interroge M. le Maire sur une possibilité d'utiliser l'ilot « espace vert rue de Belfort » en bordure de route en place de stationnement. M. le Maire demande qu'une concertation se fasse prochainement pour faire le point sur ce problème.

L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la Commune www.le-haut-soultzbach.fr



La salle du conseil de la Mairie du Haut-Soultzbach

Inauguration le 15 septembre 2018 de la Mairie, de la salle festive et de l'école rénovée



Voici quelques extraits du discours de M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de MORTZWILLER

« Ce nouveau site, au cœur de notre village, est l'aboutissement d'un processus qui a débuté le 20 janvier 2014 et qui s'est achevé le 17 juin 2015 par la réception des travaux.

Je tiens dès à présent, à remercier mes adjoints, l'ensemble du conseil municipal et le personnel communal pour le travail qu'ils ont accompli pour mener à bien la réalisation de ce projet ambitieux pour notre village.

L'aboutissement de ce projet est une fierté, tant pour les élus que nous sommes que pour les villageois qui voient, à travers cette réalisation, un lieu de vie et une redynamisation du centre du village.

La création de ce nouveau site était un véritable défi dont sa genèse résulte des réglementations de mise aux normes imposées par l'Etat.

Représentant un coût de 1 028 877,13 € HT, la commune a autofinancé ce projet à hauteur de 436 470,13 € et a eu recours à l'emprunt à hauteur de 500 000 € .

Mais cette nouvelle mairie et de cette salle communale n'auraient pas pu voir le jour sans le soutien financier du Conseil Départemental du Haut-Rhin à hauteur de 80 407,00 € et de l'ancien Député Michel SORDI, au titre de la regrettée « réserve parlementaire » à hauteur de 12 000 €.

Permettez-moi, en mon nom personnel, celui de la municipalité et de l'ensemble des habitants de notre commune de vous remercier chaleureusement pour votre contribution au financement de cette infrastructure. »

Rénovation du calvaire devant l'Église Sainte Marguerite



La municipalité a engagé le processus de rénovation du calvaire situé à l'entrée de l'église Sainte Marguerite.

Cet élément patrimonial devenait dangereux et risquait à terme de s'écrouler. L'opération sera menée par des entreprises locales : la société PEDUZZI de Balschwiller doit démonter la croix avec le Christ et récupérer les différentes statues pour les rénover dans son atelier. Dans l'intervalle, c'est l'équipe de Richard SCHMITT qui enlèvera la butte pour réaliser une placette en pavés avec un éclairage qui mettra l'ensemble en valeur.

Cette opération d'un coût de **25 000 euros TTC** bénéficiera d'une subvention de 4 000 euros de l'enveloppe de la Conseillère Départementale Fabienne ORLANDI.

En outre, la souscription lancée avec la Fondation du Patrimoine a déjà permis de collecter plus de **39 dons pour une somme de 4689 euros**. Cette souscription suit toujours son cours et permet aux donateurs de bénéficier d'une importante réduction fiscale.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

→ de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

→ ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT.
Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Nous comptons sur les habitants de notre commune pour poursuivre le mouvement et aider au financement de cette opération patrimoniale. Les dons peuvent être déposés en Mairie avec un chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine.

Les travaux se termineront au printemps et l'entrée de notre église sera nettement mise en valeur.



Inondations du mois de juin : un diagnostic agricole pour envisager des solutions

Suite aux événements de coulées d'**eau boueuse** du 8 juin 2018 ayant eu lieu sur la commune du Haut Soultzbach, les conseillers « **érosion** » de la **Chambre d'Agriculture** vont réaliser un diagnostic agricole complet sur tout le banc communal.

Ce diagnostic de terrain aura pour but de repérer les chemins d'eau préférentiels ainsi que tous les éléments (naturels ou artificiels) ayant un rôle dans la trajectoire de l'eau (prairies, haies, fossés, buses, talus, bassins, etc). Ces données recueillies sur le terrain seront ensuite croisées avec des données de pentes et de sensibilité des sols (déjà con-nues), pour aboutir à une détermination des zones les plus vulnérables vis-à-vis du risque de coulées d'eau boueuse.

Une fois cette cartographie des zones à risques établie, la Chambre d'Agriculture va valider ce diagnostic avec les agriculteurs du territoire et les élus, et définir un plan d'actions à réaliser en concertation avec les différentes parties prenantes.

Les conseillers accompagneront la commune et les agriculteurs dans la mise en œuvre de ce plan d'actions, qui peut se décliner en actions préventives (assolement concerté, sensibilisation aux techniques d'agriculture sans labour qui limitent l'érosion des sols) et en actions curatives (mise en place d'aménagements d'hydraulique douce - haie, fascine, bande enherbée, etc).



Le verger et ses insectes



◀ **Fauchage** tardif de la prairie du verger communal réservée aux insectes de l'Hotel et à ceux qui viennent en visite.



Deux papillons surpris à butiner à côté de l'hôtel à insectes du verger communal : *L'Hespérie du dactyle*, famille des Hespéries en allemand : Dickkopffalter : papillon à grosse tête, visible à gauche, photo du bas) butinant les fleurs d'Œillet arméria, et *la Petite tortue*, sur les fleurs de *Vipérine commune* ; sa chenille se développe sur les orties.



Toujours au verger, à trois battements d'ailes de papillon de l'hôtel à insectes : *le papillon Amaryllis butine les fleurs* de *l'Origan vulgaire* (ou Marjolaine sauvage). *La Grande sauterelle verte* -ici la femelle- est à l'affût : **elle chasse les insectes**. (Ne pas saisir ces sauterelles dans la main, elles peuvent mordre, surtout les mâles. **La morsure est douloureuse...**)

Concours Fleurissement 2018



Jury de fleurissement

Un grand Merci à Serge EHRET de Masevaux-Niederbruck, Marguerite BINDLER de Guewenheim, Jean-Claude GLARDON de Soppe-le-Bas et Sonia et Noémie STEVENS, mère et fille de Lauw, les membres du jury de fleurissement pour le dévouement sous la chaleur. Ils ont apprécié le fleurissement des maisons avec jardin, visibles de la rue, sur les critères d'entretien, d'harmonie, d'aspect visuel et de variété.

Classification par ordre alphabétique

3 Fleurs

COLLIGNON Daniel et Marie Anne
COLLIGNON Rosine
KUENEMANN Paul et Edwige
FRICKER René et Rose Marie
UHLEN Lucien et Solange
SCHMITLIN Marcel et Huguette



2 Fleurs

AMRHEIN Vera
BADER Albert et e
BINDLER Paul et Yvonne
DANGEL Gilberte
 et Armand **SCHERMESSE**
DANGEL Simone

DEFANIS Guillaume et Agnès
EGLY Bernard et Marie Thérèse
HIRTH Marie Thérèse
HIRTZ Nicolas et Catherine
KUENEMANN Robert et Bernadette
MONPOINT Angélique

MORANDI Pierre et Marie Andrée
PIERROT Michel et Claudine
SCHMITT Fernand
SCHMITT Richard et Jocelyne
TSCHIRRET Anne Marie
WALZER Etienne et Eugénie

1 Fleur

AFFHOLDER Henri et Marie Paule
BLENY Pierre et **SOLARY** Nathalie
BUESSLER Claude et Monique
DAHL Marie Odile
EGENDER Patrick et Yolande
EGLY Paul et Marie Thérèse

FINCK Roger et Christiane
GAERTNER Matthieu et Michèle
HOFFSCHIR-HUG Jacky et Marcelline
KIBLER Louis et Nicole
MEYER Jean Jacques et Liliane
MORELLI Emilio et Monique

NOVIOT Jean Marc et Cécile
RINGEISEN Raymond
 et **THELLIER** Marie Denise
SILBERMANN Roger et Annelise
VILMIN Marceau et Germaine
VAUT Thierry et Cindy

Journée citoyenne : de nombreux travaux et de la convivialité



La journée citoyenne du Haut Soultzbach avait lieu cette année le samedi 22 septembre et c'est près de **80 participants** qui sont venus donner du temps pour la collectivité.

Une fois de plus, de nombreux chantiers ont été réalisés avec, entre autres :

- la peinture des ponts des deux rues de Sentheim en couleur bordeaux,
- la poursuite, pour la troisième année consécutive, de la mise en valeur de la source du Soultzbach dans la forêt de Mortzwiller,
- la pose de poteaux sur le sentier le long du ruisseau à Soppe-le-Haut pour empêcher le passage de véhicules,
- la réalisation de décorations estivales qui mettront nos villages en valeur,
- des entretiens d'espaces verts autour des deux écoles et du débroussaillage à différents endroits,
- le ramassage de fruits au verger à Soppe-le-Haut, l'association de gestion du foyer a engagé la mise en peinture de la salle moyenne,
- la pose des boîtes à livres devant la salle festive de Mortzwiller et la bibliothèque à Soppe-le-Haut,
- le test du débit des poteaux incendie,
- la fixation de galets aux abords de l'école de Mortzwiller,

- l'entretien du secteur de l'hôtel à insectes au verger,
- la traditionnelle opération de peinture des passages piétons dans les rues des deux villages,
- la préparation d'un excellent repas composé de paupiettes de boeuf, légumes et pommes de terre...et en dessert, un millefeuille géant confectionné et offert par M. NIKLOWITZ.

Dans les jours précédents, l'équipe du Club Vosgien de Guewenheim a posé un pont sur le Soultzbach à l'arrière de l'église Saint Marguerite à Soppe-le-Haut pour relier le sentier le long du Soultzbach. Ainsi, les promeneurs peuvent partir de l'entrée du cimetière sur la droite et rejoindre le sentier en traversant le ruisseau.

Toutes ces opérations permettent de **réaliser des travaux utiles et d'améliorer notre cadre de vie**. L'engagement des citoyens est particulièrement important dans une période où les ressources financières des communes s'amenuisent.

La municipalité tient à remercier toutes les personnes présentes le jour J mais aussi celles qui œuvrent en amont pour permettre de réussir la journée citoyenne tous les ans.

Quelques clichés de la journée citoyenne du 22 septembre



Des boîtes à livres plus grandes et plus accessibles

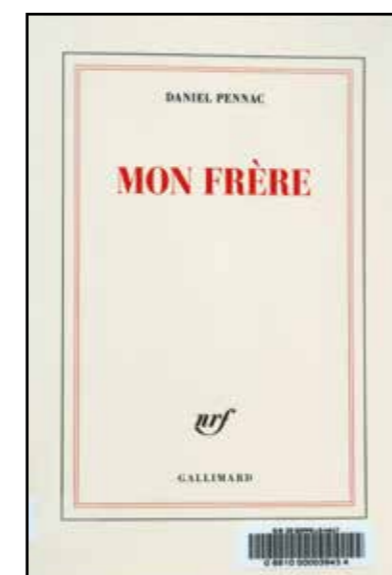
Chaque village dispose à présent d'une boîte à livres. Celle de Soppe-le-Haut se trouve devant la bibliothèque, celle de Mortzwiller devant la salle festive. Conçues et réalisées bénévolement par Monsieur Marceau Vilmin, menuisier retraité, leurs mises en place ont été effectuées par deux équipes lors de la Journée citoyenne et le 30 septembre dernier. La Commune a pris en charge les frais de matériel. Nous félicitons et remercions chaleureusement M. Vilmin pour ce beau travail, ainsi que tous ceux qui ont participé à sa réalisation !

Chaque habitant peut ainsi trouver, à toute heure, le livre qui l'intéresse. Libre à lui de le garder ou de le rendre. Il peut aussi y déposer quelques livres mais il ne s'agit pas d'y vider sa cave ! Pour cela il existe des associations qui récupèrent volontiers des stocks de vieux livres. D'autre part, un échange de 200 livres avec la Médiathèque a eu lieu le 30 novembre dernier. 74 livres neufs ont été achetés avec les crédits de la Commune en 2018 : romans, prix littéraires, romans policiers, développement personnel, société... Venez les découvrir !

Nous rappelons que l'inscription à la bibliothèque est maintenant gratuite pour tous et le prêt des livres, pour 6 semaines, est renouvelable.

Horaires d'ouverture

Mardi semaines paires de 16h à 18h
 Mardi semaines impaires de 14h 45 à 17h
 Vendredi de 18h à 20h
 La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.



◀ La dédicace de Daniel Pennac dans son dernier livre

Société d'Histoire de la Vallée de Masevaux Patrimoine Doller n°28

La **SHVM** vient de sortir son nouveau bulletin annuel, qui totalise **136 pages abondamment illustrées** et rassemble une dizaine d'articles sur **l'histoire locale**.

En cette année de commémoration, plusieurs auteurs ont naturellement décidé de traiter du sujet de la **Première Guerre dans la vallée de la Doller**.

Le président Jean-Marie Ehret revient ainsi sur des événements qui se sont déroulés dans le secteur de 1914 à 1918, à partir de notes inédites laissées par le regretté Henri Duchêne-Marullaz, un spécialiste du sujet.

André Bohrer propose une intéressante synthèse du conflit sur le secteur des deux Burnhaupt, avec de belles photos d'époque.

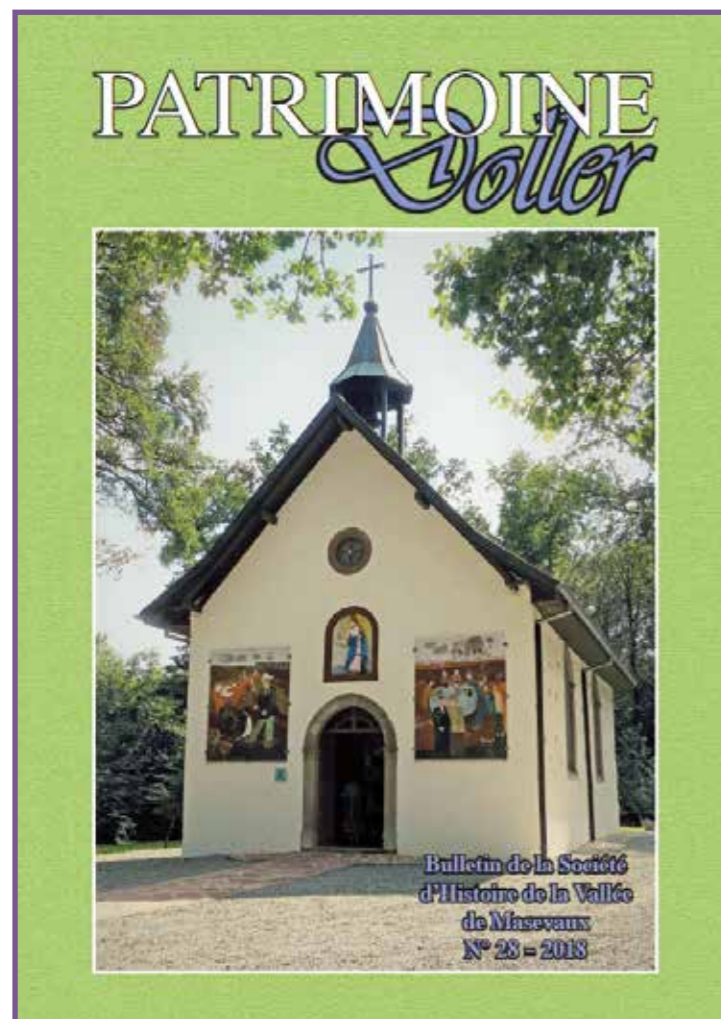
Antoine Ehret revient pour sa part sur la manière dont la population masopolitaine a vécu cette guerre, des débuts jusqu'à l'Armistice.

Le destin d'un peintre local méconnu, Aloïs Kolb, décédé sur le front en 1918, est évoqué par Philippe Drexler, dont c'est la première contribution au bulletin de la SHVM.

D'autres thèmes sont abordés dans cet ouvrage, à commencer par **l'historique de la chapelle Notre-Dame des Bouleaux de Guewenheim**, écrit par le vice-président Daniel Willmé. Cette ancienne chapelle, reconstruite il y a tout juste 150 ans, fait d'ailleurs la couverture du nouveau « Patrimoine Doller ».

Dans ce numéro, Daniel Willmé redonne également vie à **deux commerces masopolitains disparus**, celui du charron et apiculteur Stanislas Lehmann, et celui du boulanger-épicer Louis Lehmann.

Citons encore la contribution de Bertrand Risacher, qui relate le **premier divorce prononcé à Masevaux** pendant la Révolution, et celle d'André Deyber, qui publie la chronique paroissiale de Soppe-le-Bas des années 1920 et 1930.



Les points de vente du Bulletin n°28 de la SHVM

à Masevaux :

- à la Maison de la Presse
- chez « Espace Buro »
- à l'Office du Tourisme

à Sentheim :

- au salon de coiffure Bissler

à Burnhaupt-le-Haut:

- au tabac-presse « Le Haut »

Association des Parents du Vallon du Soultzbach

L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach se compose de **parents de l'école maternelle et des écoles primaires de Soppe le Bas et du Haut Soultzbach**.

Pour rappel, le but de notre association est d'**organiser des activités extra-scolaires ainsi que des manifestations**. Celles-ci permettent le financement de projets pédagogiques des écoles du Vallon.

L'année 2018 s'achève, après avoir été riche en événements. Une fois de plus, les activités d'été ont eu un grand succès, **plus de 40 sessions durant les deux mois estivaux**. Encore un grand merci à tous les intervenants qui permettent à nos enfants de se divertir tout au long de leurs vacances.

Cette année 2018 a également été marquée par un événement, **l'APVS a fêté ses 20 ans** ! Une soirée a été organisée pour permettre à l'ensemble des membres de comité ainsi que toutes les personnes ayant été acteur au sein de l'association durant ses 20 années fructueuses, de se retrouver autour d'un repas pour partager leurs nombreux souvenirs dans une ambiance conviviale.

Nos activités **prévues pour l'année 2019** :

- Le carnaval, prévu le samedi 2 mars 2019
- Le lapin de Pâques sera également au rendez-vous le samedi 30 mars 2019.
- L'assemblée générale le 26 avril 2019.
- Les incontournables activités d'été durant la période estivale.
- Le marché puériculture, prévu le dimanche 13 octobre 2019
- La traditionnelle Saint Martin le samedi 10 novembre 2019
- Le St Nicolas le 6 décembre 2019

Pour conclure, sachez que toutes les informations concernant ces animations vous seront transmises au moment opportun soit par le biais de l'école, soit par distribution dans les boîtes aux lettres, soit par la page Facebook de l'association.

N'hésitez pas à nous rejoindre, qu'il s'agisse d'une implication ponctuelle ou permanente, vous êtes toutes et tous les bienvenus !!



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donnons rendez-vous en 2019 pour que cette nouvelle année soit aussi fructueuse en événements !!



Association des Oeuvres Scolaires de la vallée de la Doller et du Soultzbach

L'association des œuvres scolaires de la vallée de la Doller et du Soultzbach tenait sa **47ème assemblée générale** dans la salle festive de Mortzwiller. L'occasion pour les élus de saluer l'**engagement des enseignants** du secteur pour le travail qu'ils accomplissent pour les élèves et pour l'ensemble des animations qu'ils organisent pour les écoles.



La Mission Locale c'est quoi?

La Mission locale assure un suivi personnalisé auprès des jeunes de **16 à 25 ans** pour les aider à trouver des solutions adaptées selon leur niveau, leur besoin avec un objectif prioritaire : **l'accès à l'emploi et à la formation.**

Vous recherchez un stage, un projet, une formation ou un emploi ?

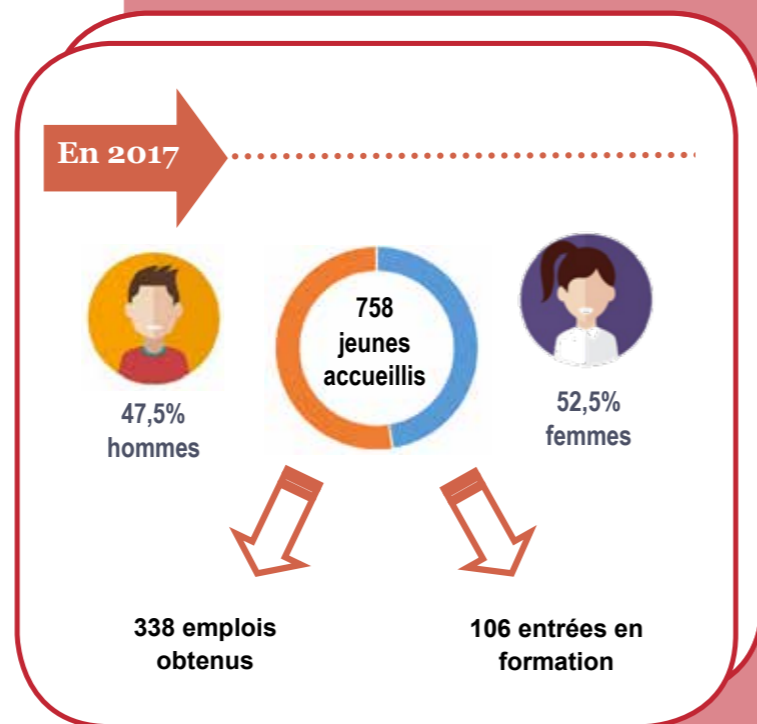
Rendez-vous à la Mission locale Thur Doller
27 Avenue Robert Schuman à Thann ou dans nos permanences · 03 89 37 56 09

Les mardis, jeudis
en Mairie de Cernay de 8h30 à 12h

Les derniers jeudis du mois
au Centre Socio-Culturel Agora de 13h30 à 16h30

Les mercredis
en Mairie de Masevaux-Niederbruck de 8h30 à 17h

Les mardis
en Mairie de St-Amarin de 13h30 à 16h30



Les Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach



L'année 2018 touche à sa fin, et comme à l'accoutumé nous allons vous présenter succinctement l'activité de vos Sapeurs-Pompiers.

En effet, l'opérationnalité du corps était, une fois de plus, soutenue pour les **29 soldats du feu du vallon**. Ceux ne sont pas moins de **237 départs** (au 05 novembre 2018) qui ont été assurés. Vous trouverez ci-joint un petit graphique représentant la répartition des interventions par famille.

Les faits marquants, resteront les **3 éléments météorologiques de l'année** (l'un en janvier et les deux autres en débuts d'été), mais également le **feu d'une exploitation de bois de chauffage** en septembre.

L'esprit d'équipe et l'engagement citoyen ne s'arrête pas aux interventions, mais ce sont également de nombreuses heures de formations qui s'y ajoutent, tout cela volontairement et bénévolement.

Aussi dans cet esprit, le samedi 29 septembre une **journée citoyenne interne** a eu lieu pour aménager, ranger et nettoyer la caserne.

C'est donc tout naturellement que lors de notre traditionnelle **fête de Ste Barbe**, un certain nombre d'entre nous a été **décoré et promu** en reconnaissance de leur réussite aux formations, leur engagement et leur abnégation.

→ Ont été nommés au grade de sergent, les caporaux-chefs **Bertrand JAECK** et **Vincent LILLER**

→ A été nommé au grade de sapeur de 1ère Classe, le sapeur **Prescilla PHAN**

→ A reçu la médaille d'argent pour 20 de service : Le Sergent **Vincent LILLER**

→ Ont reçu la médaille de bronze pour 10 années de service : Les sergents chefs **Christian PANTZIGA**, **Stéphane SCHMITT** et **Nicolas WEISS**, les sergents **Bertrand JAECK**, **Régis JENN**, **Jérôme EGLY** et **Nicolas WALGENWITZ**, le caporal-chef **Maxime SCHMITT**.

L'ensemble des Sapeurs-Pompiers du vallon du Soultzbach, se joint à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Adjudant-chef Jérôme Muller

Graphique représentant la répartition des interventions par famille



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach

CALENDRIERS 2019

La distribution, par vos Sapeurs-pompiers, des calendriers 2019 le 11 novembre a été une **franche réussite**, comme à l'accoutumée. **Nous vous remercions pour l'accueil que vous nous avez réservé !** Si toutefois vous veniez à ne pas l'avoir reçu, n'hésitez pas à vous manifester auprès de l'un des nôtres ou en mairie.

WEEK-END DE LA CHANCE - LOTO

Moment fort et incontournable attendu ce début d'année par les habitants du Vallon ainsi que nos voisins, le Week-end de la chance, organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, se déroulera les **12 & 13 janvier prochains au Foyer Rural de Soppe-le-haut**. **De nombreux lots variés et de valeur seront à gagner.** Il serait dommage de passer à côté de votre CHANCE ! Venez nombreux soutenir l'action de vos Sapeurs-Pompiers en faveur des secours de proximité. L'amicale vous accueillera **dès 19h15 le samedi et 13h15 le dimanche**, dans la joie et la bonne humeur.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

- 12 & 13 janvier : Week-end de la chance-Loto
- 21 juillet : Marché-Foire ST VINCENT
- 19 & 20 octobre : Week-end de la chance-Loto

Les Schiraberzler Association de culture et loisir

Nous sommes en préparation d'une nouvelle pièce « VEH...FLIC UN STROHM » comédie en 3 actes de Huguette LOZANO.

L'histoire se déroule dans la maison de la famille Mantel. On est en pleine préparation de l'anniversaire du Grand-Père Léonard dit Loni. Ce dernier semble très mal en point et nécessite les soins de sa belle-fille Madeleine et de l'infirmière qui ce jour sera Lucette. Arrive à l'improvisiste Marguerite la sœur de Madeleine par très appréciée par Robert car à chaque fois qu'elle vient elle ramène des problèmes. Arrive également à l'improvisiste tante Alphonsine la sœur de Loni. Elle est accompagnée d'Hector que tout le monde n'appréciera pas. Il s'est passé de drôles de choses dans son appartement et cela nécessite la présence des gendarmes. Sont également invités les enfants : Jean et sa femme Annabelle un peu snobe, Caroline et son copain (artiste délégué) Ange dit Angelo.

Que va-t'il se passer ? Il y aura de nombreux rebondissement avec tout cet attroupement, pour en savoir plus venez nous voir et noter bien **les dates de nos prochaines représentations.**

- Samedi 9 Mars 2019 à 20h30**
- Vendredi 15 Mars 2019 à 20h30**
- Samedi 16 Mars 2019 à 20h30**
- Samedi 23 Mars 2019 à 20h30**
- Dimanche 24 Mars 2019 à 15h00**

Cela se passe bien sûr toujours au **foyer rural du Vallon du Soultzbach.**

Vous pouvez réserver auprès d'un membre de la troupe, soit **par téléphone** aux 03 89 82 58 26 - 06 74 02 05 53 Soit **par courrier** électronique : schiraberzler68@orange.fr ou leveque.gaby@orange.fr

Nous vous remercions pour votre soutien et vous attendons bien nombreux pour une bonne soirée de rigolade.

Nous voudrions également **lancer un appel aux personnes qui voudraient rejoindre la troupe, femmes ou hommes, jeunes ou vieux.** Nous avons besoin de toutes sortes de compétences, acteurs, auteurs de pièces, bricoleurs etc. N'hésitez pas à nous contacter on vous accueillera les bras ouverts.



Bonnes fêtes de fin d'année et bonne année 2019 !
Les Schiraberzler

Cordialement,
Pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
du Vallon du Soultzbach
Philippe DUBOIS

Les Joyeux Schollabera

En 2018, les membres de l'association ont vécu deux manifestations majeures :

Les 18, 19 et 20 mai, nous avons accueilli nos amis de Saint Martin d'Abbat **pour un week-end de retrouvailles.** Le samedi soir, la chorale de l'association a présenté son nouveau programme de chants lors d'un dîner-concert ouvert aux habitants de nos villages.

Dimanche matin, nous avons emmené nos amis sur les traces de la grande guerre de 1914-1918 en visitant l'historial du **Hartmanswillerkopf (Vieil Armand).** Tout le monde a apprécié et pour les non-alsaciens, c'était la découverte d'une partie de notre histoire. Après le **repas à la ferme-auberge du Grand Ballon**, nous avons fait une halte à Guebwiller sur le chemin du retour.

Lundi matin, une partie de pétanque a réjoui autant les spectateurs que les participants, autour de l'apéro... Dans l'après-midi, nos amis sont repartis avec beaucoup de souvenirs et la joie au cœur.

Avec les mandolines, la chorale des Schollabera a animé **la fête des personnes âgées le dimanche 9 décembre.**

Nous avons un grand besoin de voix d'hommes dans notre chorale et si vous aimez chanter, n'hésitez pas à nous contacter au 03 84 56 67 47 (Mme BRAYE Dominique).

Les Schollabera vous souhaitent un JOYEUX NOEL et UNE BONNE ANNEE 2019 !

Pour le président,
La secrétaire
Denise RUTHMANN



La Chorale Sainte Cécile

La chorale de Soppe le Haut/Mortzwiller fait partie de l'Union Ste Cécile comme toutes les chorales paroissiales d'Alsace.

A ce titre, elle a pour mission **d'animer les messes dominicales, les fêtes liturgiques** telles que Noël, Pâques, Pentecôte, **les célébrations** de la première communion, de la profession de foi, etc... Elle assure également une **présence lors d'événements familiaux** tels que les mariages, noces d'or et funérailles.

S'engager à la chorale est un acte de foi en Dieu pour beaucoup de choristes et un service rendu à la communauté chrétienne. A travers le chant, l'assemblée, soutenue par la chorale, loue et rend grâce à Dieu.

Au cours de cette année, la chorale a participé à l'anniversaire des **250 ans de l'église Ste Marguerite** le 17 juin, en animant la messe concélébrée par le chanoine Bernard Xibaut et les prêtres Jan Koster et Gérard Ballast. De nombreux choristes des chorales voisines sont venus en renfort pour cet événement exceptionnel. Le samedi 4 août, la chorale a eu la grande joie d'animer la célébration du mariage de Sophie EGLY et d'Olivier MOSTER. Sophie fait partie de la chorale depuis plus de 25 ans.

Le samedi 8 septembre, **la sortie pédestre** nous a conduit à travers champs et forêts, autour de l'abbaye de l'Oelenberg, en passant près des bunkers, vestiges de la première guerre mondiale. Récemment, les choristes se sont retrouvés pour un temps de convivialité lors du repas de la Ste Cécile, au restaurant l'Invitation à Masevaux.

Nous recrutons volontiers de nouveaux choristes. Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à nous rejoindre. Contact : 03 69 19 05 57



La chorale Sainte Cécile vous souhaite un JOYEUX NOEL et BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2019 !
La présidente, Denise RUTHMANN

Le conseil de fabrique de la Paroisse Sainte Marguerite



Christian Robischon et des récits relatant la vie de la paroisse depuis 1768 jusqu'à nos jours.

Cette soirée, quoique originale, n'a pas manqué de charme et fut très appréciée par les auditeurs. Elle a été illustrée par de nombreuses photos et documents mis en place par Monsieur Egly.

→ **Le dimanche matin**, la grand'messe célébrée par le Chanoine Bernard Xibaut et les prêtres de la Communauté de Paroisses fut également un temps fort. Le Chanoine en a profité pour faire l'éloge de notre autel et de notre ambon mis en place en septembre 2012, nous félicitant pour ce bel investissement répondant aux besoins de nos messes postconciliaires.

Cette belle messe a été animée par notre chorale paroissiale toujours aussi dévouée, renforcée par des membres d'autres chorales de la communauté de paroisse, ainsi que par la Société de mandolines qui nous a interprété de belles pièces de musique.

S'en est suivi une réception organisée par la commune ayant pour but la prolongation de ce moment convivial avec le Chancelier et beaucoup de participants.

→ **Pour finir**, un buffet froid est venu clôturer la journée, toujours dans la bonne humeur et à prix modique pour permettre une bonne participation. Une centaine de personnes y ont pris part.

Bref, ce fut **une belle manifestation** qui a plu à beaucoup. Cet **anniversaire méritait d'être célébré**, mettant en valeur **notre patrimoine local** en créant de surcroît une **belle animation pour le village**.

Nous remercions les très nombreuses personnes qui se sont investies pour mener à bien cette fête ; celles qui ont participé aux réunions de préparations et qui ont concrétisé leurs suggestions (documents, photos, récits, chants et musique, les décorations de l'église et de la salle du foyer, des différents services rendus...etc.) la Société de mandolines, la Commune.

Merci également à Christian Lamey, les chanteurs de Guewenheim, les organistes, et toutes les personnes de l'extérieur qui ont mis leurs talents à notre disposition.

Bravo à tous.

Michel PIERROT

Incontestablement, l'événement le plus marquant concernant notre église cette année 2018 a été les festivités commémorant **les 250 ans de notre église**.

Alors que de nos jours, un certain nombre d'églises font l'objet de démolitions ou de reconversions, il y a 250 ans, l'église de notre village, probablement la troisième, a été détruite parce que trop petite et remplacée par une autre répondant aux exigences de l'époque, à savoir une démographie croissante et de surcroît plus chrétienne que de nos jours.

De l'ancien édifice a été conservée la tour constituant l'ancien chœur et le clocher dont la vieille horloge subsiste toujours mais au repos après avoir marqué le temps durant des siècles.

L'église, reconstruite perpendiculairement à la précédente a exigé beaucoup de travaux de terrassement, ceux-ci réalisés par les habitants du village sous la forme d'aides matériels et ou financières.

Les festivités marquant l'événement se sont déroulées les 16 et 17 juin 2018.

→ **Le samedi** par un concert avec au départ la participation des enfants mimant un dialogue entre les jeunes de 1768 et ceux de 2018. Leur présence a été concrétisée par leurs signatures sur un parchemin enfoui depuis à gauche du porche.

S'en est suivi le concert proprement dit avec la participation des « Petits Chanteurs de Guewenheim » sous la houlette de Benoît Ruthmann, entrecoupée par des pièces d'orgue exécutées par Vincent Affholder et



L'ASL Association Sports Loisirs



André BINDLER est né le 26 décembre 1946 et nous a quittés le 1er juillet 2018.

Originaire de Guewenheim, il devient Soppois par son mariage avec Hélène Dietrich, fille du maire de l'époque. Très rapidement il s'est impliqué dans la vie municipale jusqu'à accéder au poste de 1er adjoint et cela durant de nombreuses années.

Homme engagé, il était sur tous les fronts et était un des membres fondateurs du Foyer rural.

Sportif dans l'âme, il pratique dès son jeune âge le football. La pratique du tennis l'a très vite entraîné à vouloir doter Soppo le Haut d'un plateau sportif où l'on pouvait pratiquer le tennis mais aussi le basket, le volley et le hand ball. Soutenu par le Maire Paul Egly et les membres du Conseil Municipal, ce projet a vu le jour en septembre 1986.

La création de l'Association Sports et Loisirs est datée du 22 août 1986 dont André fut le président fondateur. Afin de dynamiser cette installation, il a su s'entourer de nombreuses personnes qui l'ont secondé dans les divers ateliers sportifs.

Lui, c'était le tennis, qu'il pratiquait déjà dans le cadre de rencontre inter entreprise, il allait s'entraîner au club de tennis de Guewenheim en y emmenant également ses enfants Christophe et Véronique ainsi que de nombreux jeunes du village.



Les adeptes du tennis, jeunes et moins jeunes ont très vite investi les terrains, et l'ASL a compté de nombreux membres qui a entraîné la nécessité de la construction d'un 2ième terrain de tennis en 1997.

André a pratiqué, enseigné, motivé, coaché les adeptes de la balle jaune et les a amenés à participer aux divers championnats régionaux. Son engagement envers les jeunes était quotidien.

André a instauré le 1er Marché aux Puces en 1987, soutenu par l'équipe municipale et les membres de l'ASL.

André avait une autre passion : la musique qu'il pratiquait depuis ses 14 ans au sein de la Musique Ste Cécile de Guewenheim. Il a siégé au comité à divers postes jusqu'à la présidence.

Homme intègre, altruiste, son honnêteté, ses qualités de meneur ont fait d'André un citoyen exemplaire gravé dans la mémoire de l'ASL et du village entier.



L'ASL Association Sports Loisirs



C'est désormais **tous les mardis de 14h à 18h à la salle festive de Mortzwiller** que se rencontrent les « séniors » qui partagent leur engouement autour des jeux de société, mais également les personnes qui souhaitent rompre leur solitude autour d'une table où l'on peut discuter, tricoter, broder etc...
A tour de rôle, les participants confectionnent des gâteaux pour le goûter.

D'autres ateliers sont proposés comme :

- **L'Informatique**, qui depuis peu propose la découverte du monde magique de la 3D
- **Le Scrapbooking** : découpage et mise en valeur des photos
- **La couture** : confection de vêtements
- **La Création Florale** : confection d'un arrangement au gré des saisons

- **Le Badminton** : de novembre à avril
- **Le mini tennis** et l'entraînement des jeunes compétiteurs se poursuivront tant que le temps est favorable

Pour tous renseignements, contactez Rose Marie FRICKER au 03 69 13 20 59 ou par email : rosemariefriker@aol.com

- Dès à présent réservez la date du prochain **Marché aux Puces** : Jeudi de l'Ascension, le 30 mai 2019

**Le Comité de l'ASL souhaite à toutes et à tous
Un Joyeux Noël et une
Bonne et Heureuse Année 2019
Qu'elle nous donne d'heureux moments ensemble
et le souffle d'accomplir de belles choses.**

L'Association Gratitude

L'Association GRATITUDE a eu le plaisir d'accueillir à la traditionnelle **Fête de Noël**, dimanche le 9 Décembre 2018, les Aînés des villages du Vallon du Soultzbach.

Les nombreuses personnes présentes ont contribué à magnifier ce repas de Noël où toute l'équipe de bénévoles a œuvré pour le bien-être de nos aînés.
Le menu concocté avec grand soin par un cuisinier talentueux a régalé les papilles des invités.
L'ambiance musicale a été assurée par « les Schollaberas » accompagnés par l'association des Mandolines qui ont plongé les convives dans une ambiance fraternelle où les voix des invités se sont mêlées à celles des choristes.
Les arrangements musicaux de « PHILIPPE » ont entraîné les invités à effectuer quelques pas de danse.
De table en table, « William le Magicien » a su intriguer son public par des tours de magie.

Cette année se sont les personnes présentes qui fêtaient leurs anniversaires autour de la date du 9 décembre qui ont été mis à l'honneur par un petit présent.
Le comité de Gratitude a pu mener à bien cette manifestation qui symbolise la **Magie de Noël**, par le partage, la joie, et la bonne humeur, grâce à l'aide financière des Communes du Vallon du Soultzbach.



Passez de très belles Fêtes de fin d'année auprès de ceux qui vous sont chers

Premier don de sang : ce qu'il faut savoir

Le don de sang est un acte solidaire, anonyme et sécurisé. Vous êtes prêt ? Donnez !

Il n'existe à ce jour aucun produit capable de se substituer au sang humain. Le don de sang est donc indispensable pour soigner certaines maladies. Les produits sanguins ont une durée de vie limitée et les besoins sont quotidiens pour répondre à la demande des malades.

Les besoins en chiffres :

- Chaque année, **un million de malades** sont soignés grâce au don de sang.
- Chaque jour, **10 000 dons** de sang sont nécessaires pour faire face aux besoins.
- **47 %** des patients transfusés sont atteints d'un cancer ou d'une maladie du sang.
- **35 %** des transfusions sont réalisées à l'occasion d'une intervention chirurgicale.
- **32 %** des transfusions interviennent lors d'urgences relatives et 12 % lors d'urgences vitales.

Qui vais-je aider avec mon don ?

Une femme qui a perdu du sang durant un accouchement difficile, un accidenté de la route, un patient atteint d'un cancer, un enfant souffrant d'une leucémie... Tous ont un besoin vital de produits sanguins.
Avec le plasma issu des dons de sang, on produit également des médicaments (albumine, immunoglobulines, facteurs de coagulation...), indispensables à de nombreux malades.

Quelques idées reçues sur le don de sang à combattre :

« Je n'ai pas le temps »

Le prélèvement lui-même ne dure que 8 à 10 minutes. Si l'on ajoute le temps de l'entretien préalable avec l'infirmier(e) ou le médecin, puis le temps de repos et de collation, le don de sang prend au total 45 minutes.

« J'ai peur de l'aiguille et de la piqûre »

Personne n'aime les piqûres mais le don de sang ne fait pas plus mal qu'une prise de sang. Ce geste est pratiqué par un(e) infirmier(e) qui a été spécialement formé(e).

« Il faut être à jeun pour donner son sang »

Au contraire, il faut avoir mangé avant de donner son sang afin de diminuer les risques de malaise. Cependant, il vaut mieux éviter les aliments trop gras et les boissons alcoolisées.

« Il y a déjà assez de donneurs »

Comme il n'existe aucun produit qui peut remplacer le sang et que la durée de vie des produits sanguins est limitée, l'EFS recherche en permanence de nouveaux donneurs. Pour le don de sang, les donneurs du groupe O sont les plus recherchés et pour le don de plasma, ce sont les donneurs du groupe AB.



« Il existe des risques de contamination »

Donner son sang ne présente aucun risque de contamination. Le matériel de prélèvement utilisé est stérile et à usage unique et le don est supervisé par un personnel médical expérimenté.

« Je serai fatigué(e) après avoir donné mon sang »

Chez une personne en bonne santé, le don n'entraîne dans la plupart des cas aucun effet secondaire. La quantité de sang prélevée représente moins de 10 % du volume total de sang de l'organisme. Par ailleurs, l'organisme régénère rapidement le volume prélevé.
Après le don, une collation est offerte aux donateurs pour faciliter leur récupération. Ces derniers peuvent ensuite retourner à leur quotidien tout en évitant les efforts physiques violents.

« Je n'ai pas d'endroit à proximité pour donner mon sang »

L'EFS accueille les candidats au don dans 128 sites fixes de collecte répartis sur l'ensemble du territoire français et organise 40 000 collectes mobiles chaque année dans des lieux publics, des entreprises, des universités, des lycées...

Le confort du donneur : une priorité pour l'EFS

Selon l'enquête de satisfaction menée chaque année depuis 2013 pour l'EFS par l'institut Viaovoice, 95 % des donateurs se sentent heureux et font confiance à l'EFS. Ils soulignent le sérieux des équipes, l'habileté des infirmières, le confort et la propreté des lieux de collecte.

Certains donateurs, comme les « jeunes urbains actifs », attendent plus de flexibilité horaire. Ils apprécient les facilités offertes par les nouvelles maisons du don, sites de collecte situés au cœur des villes alliant convivialité, accessibilité et confort maximal.

A vous tous qui n'avez pas encore franchi le pas venez rejoindre les fidèles donateurs du Vallon du Soultzbach à nos 4 collectes annuelles qui ont lieu **les jeudis de 16h30 à 19h30 au Foyer Rural de Soppe le Haut**. La collation, très appréciée des donateurs, est préparée par les membres bénévoles de l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles Soppe/Mortzwiller.

En 2019 les collectes auront lieu le 3 Janvier, 28 Mars, 20 Juin et 17 Octobre.

Chacun de nous peut avoir besoin de sang demain....
Mon sang est source de vie.... Pour les autres aussi...

Les résultats des collectes de 2018

	Présentés	Prélevés	Nouveaux
4 Janvier 2018	68	60	2
29 Mars 2018	62	55	1
21 Juin 2018	38	35	1
18 Octobre 2018	50	41	0



Nos agents recenseur

Le recensement se déroule dans notre commune du **17 janvier au 16 février 2019**.
Se faire recenser est un geste civique, utile à tous
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes: plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leur marché, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurant vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site: www.le-recensement-et-moi.fr, et cliquer sur "accéder au questionnaire en ligne". Utiliser votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurant sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

Le RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne se donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Le projet Intergénérationnel

La mairie du Haut Soultzbach accueille actuellement une élève de **BTS Assistant de Manager** pour son stage de 2ème année.

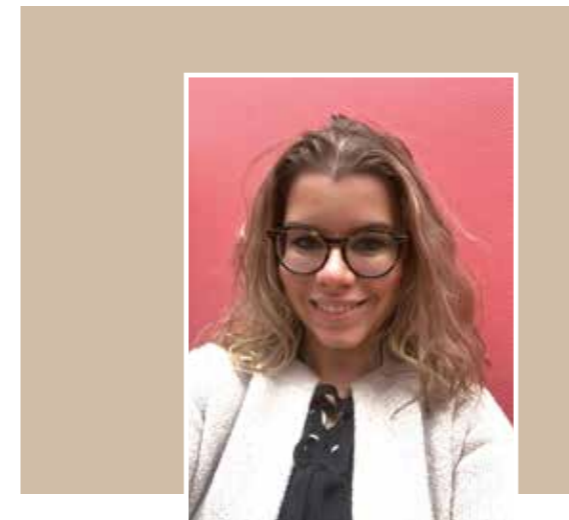
Durant cette période, **Louise ESSERTEL** organise un **projet intergénérationnel**.

Une soirée de rencontre entre les jeunes et les aînés des deux villages aura lieu le Lundi 18 Mars 2019 à partir de 18h30.

L'objectif de ce projet est de connaître la vie quotidienne des habitants de Soppe-le-Haut et Mortzwiller en se basant sur leurs **souvenirs des années 1930-1950**.

S'étant rendu chez eux en amont Louise a pu recueillir quelques informations et préparer quelques photos pour la présentation de ce projet.

En espérant vous voir nombreux à cet évènement !



« Connaître la vie quotidienne des aînés c'est se plonger dans leurs souvenirs, tout commence dès leur plus jeune âge. Tous allaient à l'école, à la messe chaque matin et dimanche. Pour la plupart d'entre eux le travail commençait dès l'adolescence. L'Histoire ne se résume pas seulement à leur vécu mais à ce qu'ils peuvent raconter sur le village. »

« Louise ESSERTEL
Stagiaire à la Mairie du Haut Soultzbach
et organisatrice du projet intergénérationnel



Syndicat Intercommunal du Soultzbach Michel SETIF, Président pour ouvrir une nouvelle page

Le 4 juin 2018, la Commune de Soppe-le-Bas était inondée et **les deux écoles prenaient l'eau**. L'école Thomas PESQUET (nouvelle école élémentaire) a subi des dégâts limités avec de l'eau claire dans toutes les classes alors que l'école maternelle voyait ses **cuves de fioul se mélanger à l'eau claire et se répandre dans le couloir**. Le soir même, Franck DUDT (Maire du Haut Soultzbach et alors Président du SIS), Christophe BELTZUNG (Maire délégué de Mortzwiller) et Michel SETIF (Conseiller Municipal du Haut Soultzbach et Vice-président du SIS) avec d'autres étaient sur place pour aider les élus et habitants qui s'affairaient pour nettoyer les écoles.

Dès lors, il fallut **reloger rapidement les élèves** de la maternelle pour reprendre au plus vite les cours. Les élèves s'installèrent donc provisoirement dans la salle communale de Soppe-le-Bas.

Le 17 juillet, le Comité du SIS se réunissait à Mortzwiller pour faire le point sur la situation. Cette réunion mis en exergue les divergences entre les élus sur les solutions à mettre en œuvre pour solutionner le problème de pollution de la maternelle. Les élus de Soppe-le-Bas ne partageant pas l'avis de ceux du Haut Soultzbach sur l'importance de cette pollution.

Le procès-verbal complet est disponible à l'adresse suivante : http://www.le-haut-soultzbach.fr/images/actualites/2018/P_V-SIS_17_07_2018.pdf

Après cette réunion et devant cette situation bloquée, Franck DUDT qui était Président du SIS depuis 2014 a pris la décision de **démissionner** pour permettre de faire **baisser la tension** en espérant que son départ puisse ouvrir une nouvelle page. Début Août, le Préfet accepta sa démission.

C'est donc **M. Laurent LILLER qui a assuré la Présidence** par intérim à la rentrée du mois de Septembre et qui avec **l'aide de Michel SETIF** a géré le relogement de l'école rue de Guewenheim à Soppe-le-Bas.

Depuis lors, des travaux ont été entamés pour réhabiliter le bâtiment.

Les dégâts occasionnés par la pollution au fuel sont importants et l'ensemble du bâtiment a été impacté de façon plus ou moins intense. La partie la plus touchée restant le couloir.

Les mesures d'air faites par Atmo Grand-Est avec concours financier de l'Agence Régionale de Santé ont mis en évidence cette pollution.

Le préjudice financier est estimé à environ 200.000€. Ce montant inclus les pertes matérielles et la réhabilitation de l'école maternelle ainsi que son déplacement temporaire rue de Guewenheim qui a nécessité la mise en place d'une structure modulaire de type Algéco.

Ce dossier très technique, reste extrêmement compliqué à traiter avec les assurances.

→ **Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Le SIS en accord avec l'expert de l'assureur a mandaté une société pour procéder à la **décontamination de l'école qui a eu lieu du 5 au 13 novembre dernier**. Une attention particulière a été apportée au matériel pouvant être conservé.

Atmo Grand-Est va procéder à une série d'analyses identiques à celles effectuées précédemment de manière à comparer les écarts. Les résultats se feront sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé qui se positionnera pour donner suite à la réhabilitation du bâtiment.

Pour ce qui est du fonctionnement du SIS, il était légitime, au vu des présidences antérieures que ce soient les élus de Soppe Le Bas qui en assure la fonction mais qui après échange n'ont pas souhaité s'engager.

Les élus du Haut-Soultzbach conscients qu'à défaut de trouver une solution, le SIS serait mis sous tutelle par les services de l'Etat ce qui entrainerait le blocage de la réhabilitation de l'école maternelle ont proposés à Michel SETIF d'en assurer la présidence.



Michel SETIF, en tant que nouveau Président connaît parfaitement le dossier de la maternelle et aura à cœur d'ouvrir une nouvelle page pour permettre au SIS de continuer à assurer sa mission.

Les élèves, les écoles et nos sapeurs-pompiers pourront continuer à compter sur le Syndicat Intercommunal du Soultzbach pour avancer.



Les dégâts provoqués par les inondations à l'école maternelle de Soppe-le-Bas

35^{ème} Championnat de France de caisses à savon

Les 12, 13 et 14 Juillet 2019 se déroulera un événement exceptionnel dans notre village du Haut Soultzbach : le 35^{ème} Championnat de France de caisses à savon.

Tout le monde connaît les caisses à savon, mais cette fois-ci nous verrons débouler les meilleurs pilotes de toutes les régions françaises sur la pente du chemin des amoureux et la D34 en direction du village.

Bien entendu cette course est partagée en plusieurs catégories, des plus jeunes **dès 5 ans** jusqu'aux adultes.

Finie l'époque d'une planche avec 4 roues... Aujourd'hui les caisses à savon ont un châssis spécial, une carrosserie aérodynamique, 4 amortisseurs, des freins à disques, etc ... **Spectacle garanti !**

Réservez dès à présent votre week-end du 13/14 juillet pour soutenir tous les pilotes qui donneront le meilleur d'eux-mêmes pour vous donner un beau spectacle, digne de votre beau village.

Et si vous souhaitez être encore au plus près de cet événement, **vous pouvez vous impliquer dans l'organisation, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Veuillez prendre contact avec la mairie.**



Réunion d'organisation du Championnat de caisses à savon

Une nouvelle piste de vélo pour les enfants : le pumtrack

Une PUMPTRACK (la piste en pompant) sera prochainement installée **à proximité du terrain de football à Soppe-le-Haut** (au-dessus des cours de tennis).

Pouvant prendre une infinité de formes, une pumtrack consiste en un **enchaînement continu de mouvements de terrain** (bosses et virages relevés) qui permettent de conserver et même de prendre de la vitesse sans donner un coup de pédale.

Il s'agit d'un espace dédié à la pratique récréative du vélo qui **favorise l'épanouissement, l'apprentissage et le jeu dans un climat sécuritaire.**

Il s'adresse à la draissienne (vélo sans pédale pour les enfants de 3-5 ans) et au VTT, du débutants aux confirmés avec bien sûr les **équipements adéquats pour rouler en sécurité (casque, gants).**



Les travaux dépendent du temps et ils devront avancer fin 2018 pour être **finalisés début Mai 2019.**

Les jeunes sont bien sûr les bienvenus pour finaliser la piste et comprendre les règles et l'entretien à apporter pour une conservation optimale de ce lieu privilégié.

Mathieu TROQUIER - association 22 tout terrain



Les mariages



Marc NICOUE-BEGLAH & Viviane GRUNFELDER
le 21 juillet 2018



Olivier MOSTER & Sophie EGLY
le 28 juillet 2018 à la Mairie de Houssen
le 4 août 2018 à l'Eglise de Soppe-le-Haut



Christophe PINGENAT & Christel DE FREITAS
le 29 septembre 2018



Damien ROY & Sophie BUESSLER
le 17 novembre 2018

Les nouveaux arrivants

à Soppe-le-Haut

Mme Margaux SARY • 36 Grand'Rue
M. Anthony BOLTZ • 45 Grand'Rue

à Mortzwiller

M. Fahim GUENDOZ et Mme Adeline KOELL et leurs enfants Ilan et Isaac • 2 rue du Moulin
M. Pierre-Jean LAPRAY et Mme Julie CHANDIOUX • 70 rue Principale
M. et Mme Léonard KELLER • 10 rue Allmend

Ils nous ont quitté

André BINDLER, 72 ans, le 1er juillet à MULHOUSE
Andrée HAGENBACH née MOTZ, 73 ans, le 24 septembre à THANN
Emilie PINGENAT née SCHMITLIN, 85 ans, le 1er novembre à SOPPE-LE-HAUT
François TOUSSAINT, 93 ans, le 20 novembre à SOPPE-LE-HAUT

Les naissances

Aucune naissance n'a été enregistrée ce semestre.



Les anniversaires à venir en 2019

Nos aînés de Soppe-le-Haut

Mme Alice FINCK, 96 ans le 07 octobre
Mme Maria DURINGER, 96 ans le 13 novembre
Mme Andrée TOUSSAINT, 93 ans le 30 novembre
M. Paul KUENEMANN, 92 ans le 06 mai
Mme Marie Odile DAHL, 91 ans le 26 mars

Mme Yvonne BINDLER, 89 ans le 15 juillet
M. Louis KIBLER, 89 ans le 16 juillet
Mme Angélique MONPOINT, 88 ans le 29 mars
M. Fernand PINGENAT, 87 ans le 14 septembre
Mme Hedwige KUENEMANN, 86 ans le 14 janvier
Mme Monique SCHOENIG, 86 ans le 21 janvier
Mme Hélène RUTHMANN, 86 ans le 18 mars
M. Paul BINDLER, 86 ans le 19 mai
Mme Marie Thérèse WETZEL, 85 ans le 17 avril
M. Michel TSCHIRHART, 84 ans le 13 juin
M. Paul EGLY, 83 ans le 24 mars
Mme Marie Thérèse WETZEL, 83 ans le 02 novembre
M. Paul SCHNEBELEN, 83 ans le 23 novembre
M. Raymond TSCHIRHART, 82 ans le 22 avril
Mme Georgette DIETRICH, 82 ans le 11 mai
M. Gilbert DIETRICH, 82 ans le 07 juillet
Mme Marie Thérèse LUTTRINGER, 82 ans le 03 novembre
Mme Marie Thérèse EGLY, 82 ans le 11 décembre
Mme Nicole KIBLER, 81 ans le 30 avril
Mme Danièle RISSER, 81 ans le 19 décembre
M. Roger SILBERMANN, 80 ans le 02 avril

Mme Jeannette GUERRA, 79 ans le 09 janvier
M. Jean-Marie GUERRA, 79 ans le 27 mai
Mme Marthe KREE, 78 ans le 17 juin
Mme Marie LERCH, 78 ans le 1er juillet
M. Henri AFFHOLDER, 78 ans le 28 août
M. Bernard LATUNER, 77 ans le 08 mai
M. Gérard FINCK, 77 ans le 13 mai
Mme Anne ULRICH, 77 ans le 08 juin
M. Erwin HERZOGENRATH, 77 ans le 07 août
Mme Thérèse FELDMANN, 77 ans le 10 août
Mme Maria TSCHIRHART, 77 ans le 07 septembre
M. Francis GUERRA, 77 ans le 31 décembre
M. Roland SCHWARTZ, 76 ans le 02 février

M. Marceau VILMIN, 76 ans le 05 mai
M. Bernard EGLY, 76 ans le 09 juin
Mme Marie-Odile SCHNEBELEN, 76 ans le 12 août
Mme Marie-Christiane BERTHOLD, 75 ans le 28 janvier
Mme Annelise SILBERMANN, 75 ans le 25 mars
M. Pierre JOST, 75 ans le 16 juillet
M. Roger FINCK, 74 ans le 05 février
Mme Simone SCHWARTZ, 74 ans le 20 juillet
Mme Colette BIHRY, 74 ans le 13 décembre
M. Michel PIERROT, 73 ans le 14 avril
M. Gérard DANGEL, 73 ans le 03 juin
M. Armand SCHERMESSER, 73 ans le 29 juin
M. Marcel SCHMITLIN, 73 ans le 14 septembre
Mme Michèle FOURNIER, 73 ans le 20 septembre
Mme Gilberte DANGEL, 73 ans le 24 septembre
M. Claude GRUNDRICH, 73 ans le 17 octobre
M. Claude FINCK, 73 ans le 27 octobre
Mme Josiane BOHRER, 73 ans, le 1er novembre
M. Philippe FOURNIER, 72 ans le 14 avril
Mme Geneviève LATUNER, 72 ans le 19 avril
M. Daniel COLLIGNON, 72 ans le 23 avril
Mme Brigitte LECUYER, 72 ans le 24 avril
M. Guillaume DE FANIS, 72 ans le 14 juillet
M. Philippe SAILLEY, 72 ans le 09 décembre
Mme Nicole ROESCH, 71 ans le 24 février
Mme Claude TOUSSAINT, 71 ans le 23 juin
M. Etienne WALZER, 71 ans le 08 août
Mme Marie-Paule AFFHOLDER, 71 ans le 15 septembre
Mme Maria VIKOR, 71 ans le 19 septembre
Mme Germaine VILMIN, 71 ans le 30 novembre
Mme Libera SCHMITT, 71 ans le 11 décembre
Mme Huguette SCHMITLIN, 70 ans, le 22 mars
Mme Huguette DANVIN, 70 ans le 30 avril
Mme Béatrice GRUNDRICH, 70 ans le 04 mai
M. Bernard SCHMELTZ, 70 ans, le 23 mai
Mme Marie Hélène BINDLER, 70 ans le 13 juin
M. René FRICKER, 70 ans le 16 juin
Mme Marie Anne COLLIGNON, 70 ans le 08 septembre
Mme Christiane RUDLER, 70 ans le 17 septembre
Mme Marie Thérèse HIRTH, 70 ans le 22 septembre
M. Pierre MORANDI, 70 ans le 04 novembre



Mme Alice FINCK avec des membres du Conseil Municipal

Les anniversaires à venir en 2019

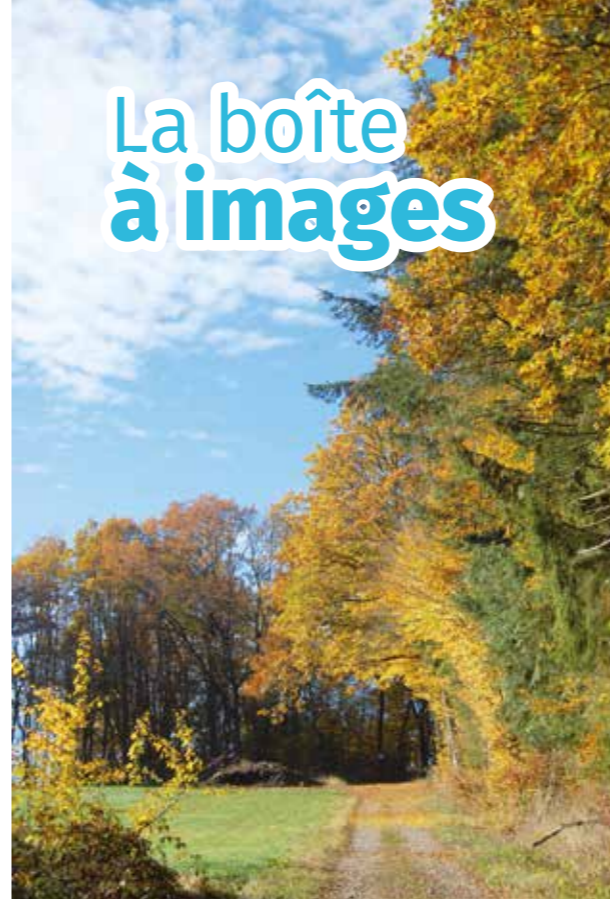
Nos aînés de Mortzwiller

M. Maurice SCHUFFENECKER, 89 ans le 07 mai
Mme Maria HATTENBERGER, 89 ans le 26 octobre
M. Aimé VOGT, 88 ans le 17 octobre
Mme Catherine FINCK, 87 ans le 07 février
Mme Madeleine REINHOLZ, 87 ans le 25 décembre
Mme Marthe VOGT, 86 ans le 02 janvier
Mme Cécile RINGENBACH, 86 ans le 02 février
Mme Simone DANGEL, 86 ans le 29 décembre

M. Antoine KUENEMANN, 79 ans le 14 août
M. Raymond RINGEISEN, 78 ans le 31 août
M. Marcel MARX, 78 ans le 31 décembre
Mme Vera AMRHEIN, 77 ans le 10 juillet
Mme Anne-Marie MARX, 77 ans le 22 juillet
M. Emilio MORELLI DI POPOLO, 77 ans le 02 octobre
M. Jean-Paul LEHMANN, 77 ans le 22 décembre
Mme Elisabeth KUENEMANN, 76 ans le 08 mars
M. Daniel CLOCHEY, 76 ans le 06 juillet

Mme Anne-Marie TSCHIRRET, 76 ans le 10 décembre
Mme Monique BUHLER, 75 ans le 13 mars
Mme Monique MORELLI DI POPOLO, 75 ans le 23 avril
M. Eugène BOEGLIN, 75 ans le 14 septembre
M. Lucien UHLEN, 74 ans le 14 janvier
M. Robert SIG, 74 ans le 15 avril
M. Marcel BUHLER, 74 ans le 15 mai
M. Daniel BOHL, 73 ans le 10 mars
Mme Marie Denise THEILLER, 73 ans le 08 septembre
Mme Paulette BOEGLIN, 73 ans le 02 octobre
M. Francis MEGRE, 73 ans le 14 novembre
M. Mathieu GAERTNER, 73 ans le 22 novembre
Mme Solange UHLEN, 72 ans le 15 mars
M. Fernand WEICHELDINGER, 72 ans le 28 mars
M. Jean-Claude NOLOT, 71 ans le 22 février
Mme Danièle THUET, 71 ans le 27 février
M. Denis DETREZ, 71 ans le 4 avril
M. Jean-Paul HARTMANN, 70 ans le 4 décembre

La boîte à images



Agenda 2019

03 janvier

Don du sang de 16h30 à 19h30
Foyer rural de Soppe-le-Haut

06 janvier

Vœux à la population à 11H30
Foyer rural de Soppe-le-Haut

11 janvier

Crémation des sapins à 19H
Rue de Sentheim à Mortzwiller
Place du Lagunage

28 mars

Don du sang de 16h30 à 19h30
Foyer rural de Soppe-le-Haut

20 juin

Don du sang de 16h30 à 19h30
Foyer rural de Soppe-le-Haut



De gauche à droite : Mme Marthe VOGT, M. Christophe BELTZUNG & Mme Madeleine REINHOLZ






*La municipalité du Haut Soultzbach
vous souhaite de très belles fêtes !*



Le Haut Soultzbach

40 Rue Principale • MORTZWILLER • 68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tél : 03 89 82 52 10 • Fax : 03 89 39 03 77
mairie@le-haut-soultzbach.fr  www.le-haut-soultzbach.fr et sur

Ouverture des Mairies

Lundi de 10H à 12H • 16h à 18H à Mortzwiller
Mardi de 16H à 18H à Soppe-le-Haut
Jeudi de 9H à 11H à Soppe-le-Haut • de 14H à 16H à Mortzwiller
Vendredi de 14H à 16H à Mortzwiller • de 16H à 18H à Soppe-le-Haut

